



PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N° 1 RAPPORT DE PRESENTATION

REVISION SIMPLIFIEE N°1

<i>PLU</i> <i>Approuvé le 27/09/2007</i> <i>Modifié le 16/12/2010</i>	Révision simplifiée n°1 Approuvée le : 05/07/2012
---	---

MAIRIE DE CHAPONOST

5 avenue Maréchal Joffre
69 630 CHAPONOST

TEL : 04.78.45.31.33
FAX : 04.78.45.37.45

contact@mairie-chaponost.fr

SOMMAIRE

Introduction	p 3
1) Objet de la révision simplifiée	p 4
2) Modification du plan de zonage	p 7

Introduction

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chaponost a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2007.

Depuis son approbation, une première procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme a été approuvée par délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2010. Le document d'urbanisme a également fait l'objet de deux mises à jour, respectivement le 15 février 2011 et le 19 mai 2011 suite à la création de deux périmètres d'études, institués par délibérations du conseil municipal en date du 10 février 2011 et du 14 avril 2011.

Par délibération en date du 14 décembre 2011, le conseil municipal a approuvé le lancement d'une procédure de révision simplifiée. Cette procédure a pour objet unique de permettre la réalisation d'une construction à caractère public présentant un intérêt général, à savoir la construction d'une nouvelle médiathèque.

Le présent document a pour objet de présenter les modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de cette procédure de révision simplifiée. Il n'a en aucun cas pour objet de remplacer le rapport de présentation général du PLU qui expose le parti général d'urbanisme et d'aménagement de la commune.

Il est précisé que les modifications apportées dans le cadre de cette procédure de révision simplifiée sont restreintes et ne portent pas atteinte à l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune.

Le projet conforte au contraire les objectifs communaux déclinés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU en matière de création de nouveaux équipements publics et culturels et de renforcement des pôles de centralité et de l'attractivité du centre bourg. Il s'inscrit en outre dans le projet plus large de requalification de l'espace central constitué des trois places : Place G.Clémenceau, Maréchal Foch et 8 mai 1945.

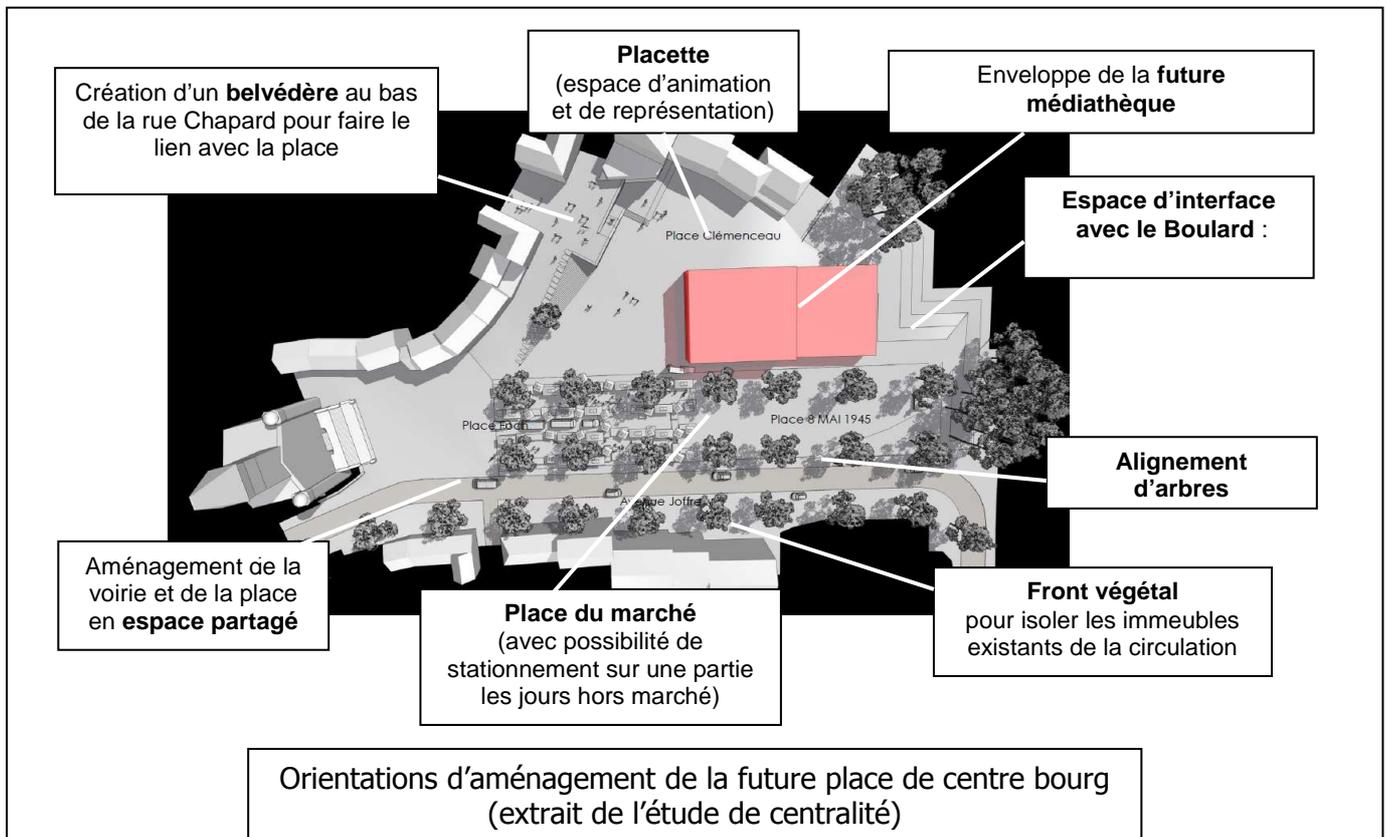
1) Objet de la révision simplifiée

L'objet de la présente procédure est d'adapter les dispositions du Plan Local d'Urbanisme afin de permettre la **construction d'une nouvelle médiathèque au centre bourg**.

Par délibération n°11/49 du 12 mai 2011, la commune de Chaponost a en effet décidé de lancer la procédure pour la construction d'une nouvelle médiathèque et a retenu l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée de la réalisation de cet équipement par délibération n°11/117 en date du 20 octobre 2011.

Ce projet d'équipement public est situé en plein centre de la commune sur l'emprise actuelle de la Place Clémenceau, de l'avenue Joffre et de la rue Etienne Gros.

Il s'inscrit dans un projet plus vaste de restructuration des espaces publics du centre bourg. Ce réaménagement prévoit notamment le dévoiement de l'avenue Joffre / rue Etienne Gros qui supporte un trafic de transit afin de libérer un espace entre le parvis de l'église et le parc du Boulard. L'objectif est de créer une véritable place de centre bourg, d'implanter un nouvel équipement public (médiathèque) et de faire entrer le parc dans la ville. Les voies de circulation seront redessinées afin de leur redonner un caractère plus urbain et aménagées sur le principe de l'espace partagé.



L'emplacement choisi dans le cadre de l'étude de centralité pour l'implantation de l'équipement public (médiathèque) est en interface entre la future place de centre bourg et le parc du Boulard. La façade sud du bâtiment sera en alignement avec la future place du marché afin de structurer l'espace. Les façades ouest et nord permettront de délimiter un espace d'animation et de convivialité en lien avec la rue Chopard d'une part et la place du marché d'autre part. La façade est du bâtiment sera quant à elle entièrement tournée vers le parc, puisque de ce côté, le bâtiment profite de la déclivité pour s'intégrer au parc.



Les terrains correspondant à l'emprise de la future médiathèque appartiennent à la commune de Chaponost.

Le secteur d'implantation de la future médiathèque est actuellement à cheval sur plusieurs zones du Plan Local d'Urbanisme :

- principalement la zone AUa qui correspond au centre ancien, dense où le bâti est implanté en alignement des voies ou emprises publiques ;
- une petite partie en zone UB qui correspond à la zone urbaine située aux abords immédiats du centre bourg, où le bâti est implanté en retrait des voies et emprises publiques ;
- une partie en zone N, zone naturelle qui correspond dans ce secteur au parc du Boulard.

Il convient donc d'adapter les dispositions actuelles du Plan Local d'Urbanisme afin de permettre la réalisation de ce projet.

Il est ainsi prévu d'étendre légèrement la zone UAa afin qu'elle englobe la totalité de l'équipement et de ses abords.

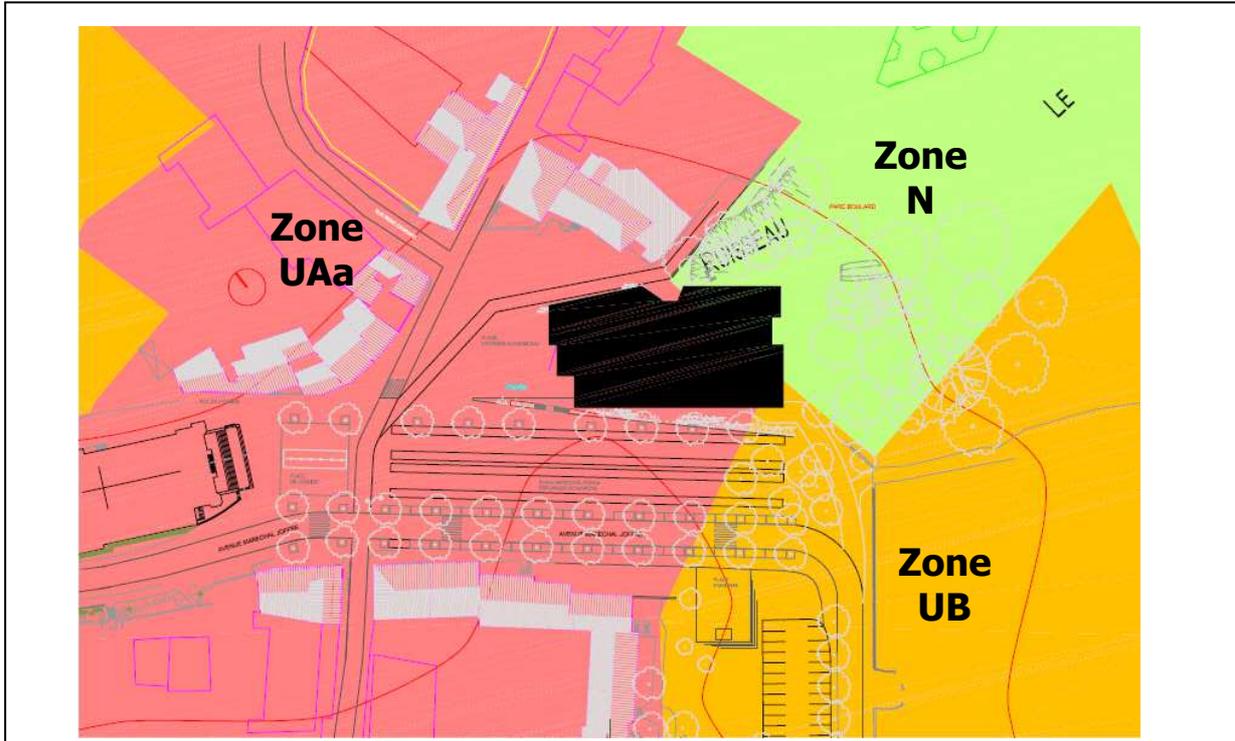
Cela suppose le déclassement d'une partie (environ 2 270 m²) de la zone naturelle (N) en décalant la limite du zonage d'une trentaine de mètres vers le nord est ainsi que la transformation de la petite partie de la zone UB concernée par le projet (environ 250 m²) afin d'uniformiser les règles d'implantation par rapport aux voies et emprises publiques.

S'agissant d'un équipement public d'intérêt général pour la commune, cette modification **relève de la procédure de la révision simplifiée**, en application des dispositions de l'article L.123-13 du Code de l'urbanisme.

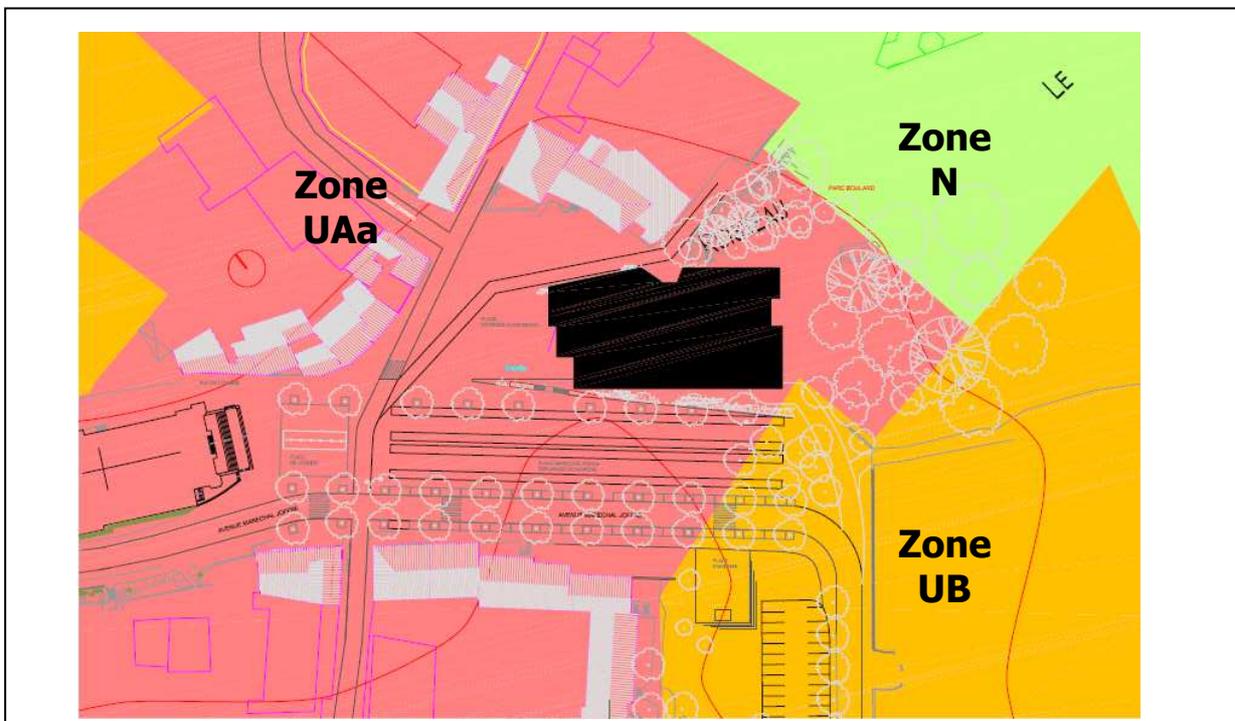
*

Il est précisé que seul le plan de zonage est impacté par la révision simplifiée. Les autres pièces du Plan Local d'Urbanisme et notamment le règlement restent inchangées.

2) Modification du plan de zonage



Zonage actuel du PLU
(avec emprise du projet de médiathèque)



Projet de zonage du PLU modifié
(avec emprise du projet de médiathèque)